



Association INITIATIVES SAINT MARTIN
10 RUE JEAN-JACQUES FAYEL
97150 SAINT-MARTIN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

SAS GCL AUDIT & CONSEIL

92, cours Saint Louis
33300 Bordeaux
Tél. : 05.57.19.33.10 - Fax : 05.57.19.33.19
RCS : BORDEAUX B 414 659 623
Courriel : expertise.conseil@gcl.tm.fr
www.gclnet.fr

SAS au capital de 373 553€
Inscrite à la Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes
Agence Ile-de-France
26, rue Lavoisier – Space2
95300 Pontoise
Tél : 01.39.09.94.06

Association INITIATIVES SAINT MARTIN
10 RUE JEAN-JACQUES FAYEL
97150 SAINT-MARTIN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

Aux membres de l'association INITIATIVES SAINT MARTIN,

Ces comptes annuels sont caractérisés par :

- Total Bilan : 3 363 278 €
- Produits d'exploitation : 785 974 €
- Résultat net : 19 437 €

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association INITIATIVES SAINT MARTIN relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BORDEAUX, le 12/06/2019

Le Commissaire aux comptes
GCL AUDIT & CONSEIL,

CAZENEUVE Bernard
Président, associé



BILAN ACTIF

	31/12/2018			31/12/2017
	Brut	Amort. Dépréciat.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaires	5 000	2 616	2 384	4 050
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	203 692	96 186	107 506	149 108
Immobilisations grevées de droit				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	75		75	75
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts	1 944 596	131 822	1 812 774	1 877 927
Autres immobilisations financières	50 144		50 144	76 644
TOTAL (I)	2 203 507	230 624	1 972 883	2 107 804
Comptes de liaison				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				2 935
Créances d'exploitation (3)				
Créances usagers et comptes rattachés				
Autres créances	165 463		165 463	1 117 005
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 223 433		1 223 433	763 023
Charges constatées d'avance (3)	1 499		1 499	1 547
TOTAL (II)	1 390 395		1 390 395	1 884 510
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I à V)	3 593 902	230 624	3 363 278	3 992 314
(1) dont droit au bail				
(2) dont à moins d'un an				
(3) dont à plus d'un an				
ENGAGEMENTS RECUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisé par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				

BILAN PASSIF

	31/12/2018	31/12/2017
	Net	Net
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 949 959	2 667 018
<i>Dont legs et donations, subv. d'invest. affectés à des biens renouvelables</i>		
Ecarts de réévaluation		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	108 364	89 023
Report à nouveau	-3 856	-1 969
RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)	19 437	-46 798
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise	822 438	497 171
Résultats sous contrôle des tiers financeurs		
Ecarts de réévaluation		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	27 450	38 331
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL (I)	2 923 792	3 242 776
Comptes de liaison (II)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	58 342	114 924
Provisions pour charges		
TOTAL (III)	58 342	114 924
FONDS DEDIES		
Sur subventions de fonctionnement		31 000
Sur autres ressources		
TOTAL (IV)		31 000
DETTES (1)		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 552	39 271
Dettes fiscales et sociales	46 208	43 786
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	305 384	505 547
Produits constatés d'avance (1)		15 010
TOTAL (V)	381 144	603 614
Ecarts de conversion passif (VI)		
TOTAL GENERAL (I à VI)	3 363 278	3 992 314
(1) Dont à moins d'un an (A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		
(1) Dont à plus d'un an (A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		
(2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
(3) dont emprunts participatifs		
ENGAGEMENTS DONNES		

COMPTES DE RESULTAT

	31/12/2018	31/12/2017
	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Production vendue		
Prestations de services	7 620	2 676
MONTANT NET DES PRODUITS D'EXPLOITATION	7 620	2 676
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	611 112	705 508
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	91 191	4 621
Collectes		
Cotisations	35 000	36 150
Autres produits	41 051	7 000
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1) (I)	785 974	755 955
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks (marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)		
Autres achats et charges externes (2)	187 546	225 654
Impôts, taxes et versements assimilés	2 106	2 539
Salaires et traitements	308 993	327 213
Charges sociales	70 148	74 961
Autres charges de personnel	6 944	13 724
Dotations aux amortissements sur immobilisations	43 976	41 915
Dotations aux dépréciations sur immobilisations		
Dotations aux dépréciations sur actif circulant		
Dotations aux provisions pour risques et charges	33 342	90 646
Autres charges	9 000	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (3) (II)	662 055	776 652
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	123 919	-20 697
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Excédent attribué ou déficit transféré (III)		
Déficit supporté ou excédent transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participations (4)		
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (4)		
Autres intérêts et produits assimilés (4)	20 019	2 817
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges	34 508	20 590
Différences positives de change	3	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	54 530	23 407
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	59 874	39 249
Intérêts et charges assimilées (5)	47 018	18 843
Différences négatives de change		7
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	106 892	58 099
2 - RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-52 362	-34 692
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)	71 557	-55 389

COMPTES DE RESULTAT

	31/12/2018	31/12/2017
	Total	Total
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	468	930
Sur opérations en capital	28 785	18 040
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	29 253	18 970
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	169	
Sur opérations en capital	112 204	4 379
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	112 373	4 379
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-83 120	14 591
Impôts sur les bénéfices (IX)		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	869 757	798 332
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX)	881 320	839 130
5 - SOLDE INTERMEDIAIRE	-11 563	-40 798
+ Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs	31 000	
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		6 000
6 - EXCEDENT OU DEFICIT	19 437	-46 798
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) dont redevances sur crédit-bail mobilier		
dont redevances sur crédit-bail immobilier		
(3) dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(4) dont produits concernant des entreprises liées		
(5) dont intérêts concernant des entreprises liées		
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Produits		
Bénévolat	9 726	20 882
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL	9 726	20 882
Charges		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Personnel bénévole	9 726	20 882
TOTAL	9 726	20 882

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 – articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

L'exercice, d'une durée de 12 mois, couvre la période du 01.01.2018 au 31.12.2018.

Ces comptes annuels ont été établis le 6 juin 2019.

Conventions comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Il a été fait application des dispositions particulières résultant du règlement n°99-01 du Comité de la Réglementation Comptable du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, ainsi que du référentiel de normes France Initiative.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Ne sont mentionnés dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Evènements importants survenus au cours de l'exercice

L'année 2018 a été marquée par le démarrage de l'élan de relance de l'économie et de la reconstruction du territoire faisant suite au passage du cyclone Irma le 6 septembre 2017 sur l'île de Saint Martin, cyclone qui avait causé des ravages sans précédents, qui avait laissé le territoire dans un état de destruction important et avait mis à terre l'économie locale.

L'activité 2017 d'Initiative Saint Martin Active avait été fortement impactée par ce phénomène. Les effets ont continué à se faire sentir tout au long de l'exercice 2018, néanmoins l'activité habituelle et récurrente d'Initiative Saint Martin Active a petit à petit pu reprendre.

Pour autant, en parallèle d'une reprise de l'activité régulière, la mission confiée par la Fondation de France fin 2017 après le passage du cyclone d'instruction, de gestion et de suivi des nouveaux dispositifs financiers de soutien aux entreprises locales que sont le fonds

d'aides d'urgence distribuées sous forme de dons et le fonds d'avances remboursables distribuées sous forme de prêts sans intérêts, s'est également poursuivie.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue.

- Constructions	de 20 à 30 ans
- Installations techniques, matériel et outillage industriel	de 5 à 10 ans
- Installations générales, agencements, aménagements divers	de 6 à 10 ans
- Matériel de transport	de 4 à 5 ans
- Matériel de bureau	de 2 à 4 ans
- Mobilier de bureau	de 4 à 6 ans

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont principalement constituées :

- De prêts d'honneur et contrats d'apports associatifs pour un montant de 1 071 264 euros, accordés par l'association aux tiers bénéficiaires dans le cadre de ses activités ;
- Ainsi que de la ligne de garantie dotée chez FAG pour un montant de 54 000 euros diminuée des commissions Oséo sur Fonds de Garantie d'un montant total de 3 856 euros ;
- Et d'avances remboursables pour un montant de 873 332 euros, accordées par l'association suite au passage du cyclone Irma le 6 septembre 2017 sur Saint Martin.

Sur l'exercice 2018, ont été décaissés :

- 12 prêts aux entreprises au titre de la création pour un montant de 196 700 euros,
- 1 prêt aux entreprises au titre de la croissance pour un montant de 13 000 euros,
- 3 prêts aux associations au titre de la création pour un montant de 50 000 euros,

soit un total de 16 prêts pour un montant global de 259 700 euros, contre 33 prêts en 2017 pour un montant de 356 492 euros ;

- 10 avances remboursables pour un montant de 199 999 euros.

Les remboursements de prêts de l'exercice ont atteint 451 985 euros contre 227 894 euros en 2017.

Au 31.12.2018, 141 prêts sont en cours pour un montant total dû de 1 071 264 euros contre 154 prêts pour un montant de 1 162 032 euros au 31.12.2017.

Au 31.12.2018, 44 avances remboursables sont en cours pour un montant total dû de 873 332 euros contre 34 avances remboursables pour un montant de 822 351 euros au 31.12.2017.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsqu'il existe un risque de non recouvrement des prêts, sur la base du solde de prêt net de couverture par garantie, selon la méthode suivante :

- Cessation d'activité, liquidation judiciaire en cours, redressement judiciaire en cours ou identification d'un fort risque de non-recouvrement : 100 % du solde,
- Au-delà de 6 échéances non honorées : 75 % du solde,
- Au-delà de 3 échéances non honorées : 50 % du solde.

La détermination de cette provision a fait l'objet d'une analyse complémentaire dossier par dossier afin d'appréhender au mieux le risque lié à chaque prêt, en tenant compte de notre expérience acquise au cours des dernières années sur le procédé de recouvrement des dossiers contentieux.

Ainsi, une provision pour dépréciation des immobilisations financières a été constituée sur l'exercice pour un montant de 59 874 euros dont 36 967 euros au titre de prêts aux entreprises en création, 12 292 euros au titre de prêts aux entreprises en croissance, 5 000 euros au titre de prêts aux associations en création et 5 615 euros au titre des avances remboursables. En parallèle, une reprise sur provisions pour dépréciation des immobilisations financières a été constituée pour un montant de 34 508 euros (correspondant uniquement à des prêts aux entreprises en création).

Les pertes définitives sur prêts d'honneur sont constatées dès lors que l'ensemble des recours possibles a été exercé.

La totalité du solde de prêt est passée en charges financières, la garantie reçue en contrepartie de la perte est comptabilisée en produit financier.

Une perte a été constatée pour un montant de 47 018 euros (correspondant uniquement à des prêts aux entreprises en création). La comptabilisation de cette perte a fait l'objet d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 17 juin 2019.

Sur le montant total de ces pertes, cinq d'entre elles étaient couvertes par garantie. Un produit financier lié à la garantie a donc été comptabilisé pour un montant de 19 618 euros.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances d'exploitation sont constituées principalement de subventions à percevoir des organismes financeurs en fonction de la part du financement qui peut être rattachée à l'exercice 2018.

Trésorerie

Les disponibilités au 31.12.2018 se décomposent en :	31.12.2018	31.12.2017
- Disponibilités pour le fonctionnement accompagnement :	651 581 €	83 761 €
- Disponibilités du fonds de prêts :	397 873 €	369 016 €
- Disponibilités des fonds d'aides d'urgence et d'avances remboursables post Irma :	173 978 €	310 246 €
- Total disponible :	1 223 433 €	763 023 €

Fonds associatifs

Les ressources de fonds de prêts octroyées par les financeurs sont enregistrées dans les comptes d'apports, apports différenciés avec ou sans droit de reprise selon les obligations conventionnelles liées à ces apports.

Le fonds associatif varie aussi chaque année en fonction du résultat sur fonds de prêt de l'exercice. L'imputation du résultat sur fonds de prêt au fonds associatif relève d'une décision de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'association.

Le résultat sur fonds de prêt est imputé dans des comptes spécifiques et réparti en pourcentage des apports entre apports avec et sans droit de reprise.

Il a été comptabilisé sur l'exercice 2018 les abondements au fonds de prêts suivants :

- Fonds de prêts Entreprises : Apports sans droit de reprise (Feder) pour un montant de 178 251 euros (dont 167 192 euros au titre de la création et 11 059 euros au titre de la croissance) ;
- Fonds de prêts Associations : Apports sans droit de reprise (Feder) pour un montant de 42 493 euros au titre de la création.

En revanche, il paraît important de préciser que suite à l'invalidation par la cellule Feder de la préfecture des Iles du Nord de l'enveloppe budgétaire concernant les abondements 2014 à 2017, aucune somme ne sera perçue pour ces exercices. De ce fait des écritures de régularisation ont été passées afin d'annuler les abondements comptabilisés sur ces années antérieures pour un total de 884 273 euros. Les sommes déjà perçues (981 000 euros) sont considérées comme des acomptes et viendront en déduction des abondements 2018 et ultérieurs.

Il a également été comptabilisé sur l'exercice 2018 les abondements exceptionnels suivants au fonds de contrats d'apports associatifs :

- 43 018 euros apportés par l'Association des Maires du Pas de Calais (AMF62) au titre de la création,
- 28 647 euros de la CDC au titre de la création,
- 14 323 euros de la CDC au titre de la croissance.

Il a encore été comptabilisé un abondement exceptionnel avec droit de reprise au fonds de prêts « Relèvement Saint Martin » de 300 000 euros apportés par la CDC.

Il est à noter que la Collectivité de Saint Martin avait versé en 2016 une avance remboursable de 250 000 euros afin de pallier les retards de versements des fonds Feder. Cette avance avait été comptabilisée en fonds associatifs avec droit de reprise pour le budget de fonctionnement de l'association et d'accompagnement des entrepreneurs et des associations. La Collectivité ayant demandé son remboursement, un premier acompte de 50 000 euros a été viré en 2018.

Le fonds pour ligne de garantie, doté à hauteur de 19 000 euros en 2013, a été codoté par le fonds de cohésion social pour un montant équivalent en 2014.

Les 19 000 euros constitutifs de la ligne de garantie en 2013 ont fait l'objet d'un reversement à FAG en 2015.

Une dotation complémentaire a eu lieu en 2017 pour un montant total de 35 000 euros (apportés par la Collectivité). Il est à noter que ce montant n'a pas encore fait l'objet d'un reversement à FAG, il apparaît donc dans le poste « Autres dettes ».

Dettes

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés représentent un montant de 29 552 euros au 31 décembre 2018. Il s'agit des dernières factures dues de l'exercice 2018 qui seront soldées début 2019.

Les dettes sociales représentent un montant de 46 208 euros. Il s'agit du solde des salaires de décembre 2018, des cotisations sociales du dernier trimestre et des provisions pour congés à payer.

Les autres dettes correspondent principalement à :

- 215 903 euros au titre d'une avance de fonds Feder à déduire des futurs abondements aux fonds de prêts,
- 35 000 euros au titre du fonds pour ligne de garantie qui n'ont pas encore été reversés à FAG,
- 43 858 euros au titre des aides d'urgence de la Fondation de France restant à attribuer à des bénéficiaires.

En effet, la Fondation de France a versé 758 450 € à distribuer au titre des aides d'urgence et seuls 714 592 € ont été décaissés au 31/12/2018.

Subventions d'investissement

Il est à noter que l'Association a déménagé ses locaux le 12/09/2016.

L'installation dans les nouveaux locaux a nécessité de nombreux travaux d'aménagement et d'agencement.

Une subvention d'investissement au titre de l'aménagement des nouveaux locaux a été octroyée par le Feder pour un montant de 47 500 euros.

Une quote-part de cette subvention a été rapportée au résultat de l'exercice 2018 proportionnellement à la part des travaux d'aménagement des locaux déduits sur l'exercice par le biais de l'amortissement.

Le montant pour 2018 s'élève à 9 881 euros, le même montant qu'en 2017.

Une autre subvention d'investissement a été octroyée en 2016 par la CCISM pour un montant de 5 000 euros. Elle a pour objet l'acquisition d'un véhicule lié à l'opération « My Quartier My Business ».

La quote-part de cette subvention qui a été rapportée au résultat 2018 et calculée selon la même méthode que précédemment représente un montant de 1 000 euros, là encore ce montant est identique à celui comptabilisé en 2017.

Résultat

Des comptes de résultat distincts entre le fonctionnement, la gestion de la ligne de garantie France Active et la gestion du fonds de prêts sont présentés en annexe.

Ainsi, le résultat de l'exercice se décompose de la manière suivante :

- **Résultat au titre des activités de « fonctionnement » :** **76 877 euros**
- **Résultat au titre de la gestion du « fonds de prêts » :** **- 57 440 euros**
- **Résultat au titre de la « ligne de garantie FAG » :** **0 euro**



- **Soit un résultat net comptable de :** **19 437 euros**

Le résultat de gestion du fonds de prêts sera affecté dans des comptes négatifs d'apports au prorata des apports avec ou sans droit de reprise.

Il a également été décidé que le résultat lié à la gestion de la ligne de garantie FAG serait affecté en report à nouveau alors que le résultat de fonctionnement serait affecté en réserves.

Ainsi le résultat 2017 qui était de - 46 798 euros a été affecté ainsi :

- 10 721 euros en diminution des apports avec droit de reprise,
- 27 031 euros en diminution des apports sans droit de reprise,
- - 7 159 euros en réserves,
- - 1 887 euros en report à nouveau,



pour un résultat de gestion du fonds de prêts 2017 de - 37 752 euros, un résultat de fonctionnement général de - 7 159 euros et un résultat de gestion de la ligne de garantie FAG de - 1 887 euros.

Engagements donnés et reçus

Les prêts d'honneur accordés par le Comité d'Agrément et non encore actés à la clôture de l'exercice sont indiqués en engagements hors bilan dans l'annexe des comptes annuels. Ils représentent un montant de 56 550 euros au 31.12.2018 correspondant à 5 nouveaux prêts.



Les contrats d'apports associatifs accordés par le Comité d'Agrément et non encore actés à la clôture de l'exercice sont indiqués en engagements hors bilan dans l'annexe des comptes annuels. Ils sont au nombre de 1 et représentent un montant de 10 000 euros au 31.12.2018.

Etat des effectifs au 31.12.2018

Salariés : 7
Bénévoles : 59
Personnels mis à disposition : 0



L'information sur les trois rémunérations les plus élevées des cadres salariés et bénévoles n'est pas mentionnée dans l'annexe car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Produits de fonctionnement

1. Les prestations de services (Expertises France Active et autres) s'élèvent à 7 620 euros.



2. Les subventions de fonctionnement liées au dispositif Nacre, estimées au 31.12.2018 par l'Association, s'élèvent à :



- 10 350 euros pour la convention 2017.

Il est à noter qu'il n'y a eu aucune subvention Nacre au cours de l'exercice 2018 suite au transfert du dispositif Nacre à la Collectivité.

3. Les subventions de fonctionnement au titre du Financement des Entreprises et des Associations sont détaillées ainsi :



- Collectivité de Saint Martin : 10 000 euros,
- Caisse des dépôts et consignation : 10 100 euros,
- Europe (Feder – Accompagnement des entrepreneurs) : 228 031 euros.

Depuis plusieurs années, nous avons rencontré des difficultés importantes au niveau des dossiers de demande de subventions européennes (Feder et FSE). De ce fait et étant donné la nature incertaine de ces ressources, nous avons, par prudence, comptabilisé une provision pour risque au titre de l'accompagnement des entreprises pour un montant de 21 694 euros.



4. Les subventions de fonctionnement au titre de l'Accompagnement des Associations (professionnalisation) s'élèvent à 154 748 euros et sont détaillées ainsi :



- Collectivité de Saint Martin : 30 000 euros,
- Etat : 30 000 euros (Dieccte),
- Caisse des dépôts et consignation : 3 297 euros,
- Europe : 116 476 euros.

Sur ce montant, une somme de 25 025 euros est allouée au titre du DLA ingénierie.

Une provision pour risque a été comptabilisée au titre de l'accompagnement des associations pour un montant de 11 648 euros.



5. Les subventions de fonctionnement au titre de l'opération « My Quartier My Business » s'élèvent à 50 000 euros et sont détaillées ainsi :



- Collectivité de Saint Martin : 15 000 euros,
- Etat : 25 000 euros,
- CDC : 10 000 euros,

6. Les autres subventions de fonctionnement sont détaillées ainsi :



- Collectivité de Saint Martin : 95 000 euros,
- Etat (Dieccte) : 15 010 euros (au titre d'une convention de partenariat liée à la mise en place d'une cellule d'informations pour les entreprises, principalement en lien avec le dispositif de l'activité partielle, suite au passage du cyclone Irma le 6/09/2017),

-  - Caisse des dépôts et consignation : 3 000 euros (au titre du Concours Innovation),
- Dauphin Telecom : 1 000 euros (au titre du Concours Innovation),
- Le Crédit Mutuel : 2 000 euros (au titre du Concours Innovation),
- L'Association des Maires du Pas de Calais (AMF62) : 4 780 euros.

7. Une subvention d'aide à l'embauche a été comptabilisée pour un montant de 2 068 euros.

 8. Les cotisations des membres s'élèvent à 35 000 euros.

9. Les dons et mécénats représentent une somme de 41 051 euros dont un don exceptionnel de 38 661 € de la part de Veolia qui a souhaité soutenir notre action suite au passage du cyclone.

Fonds dédiés

- Sur une subvention de 3 000 euros affectée au Concours Innovation, versée par la Caisse des Dépôts et Consignation en 2016, un fonds dédié avait été constaté à la clôture de l'exercice 2016 et n'avait pas été consommé en 2017. Ce fonds a été affecté au lauréat du concours innovation de l'année 2018 et a été entièrement consommé à cette occasion.
- Sur une subvention affectée au VHU de Quartier perçue en 2016 de la Collectivité pour un montant de 2 500 euros ainsi que de l'Etat pour 12 500 euros, un fonds dédié avait été constaté pour 15 000 € au 31 décembre 2016 et n'avait toujours pas été consommé au cours de l'exercice 2017. Ce fonds a entièrement été consommé au cours de l'exercice 2018.
- Sur des subventions allouées en 2016 au titre de l'opération « My Quartier My Business » (Pôle Emploi pour 25 000 euros, Etat pour 22 000 euros et COM pour 3 000 euros), un fonds dédié avait été comptabilisé pour une valeur de 7 000 euros au 31 décembre 2016 suite à un retard dans l'engagement des dépenses liées à cette opération. Ce fonds avait été maintenu au 31/12/2017 mais a été consommé sur l'exercice 2018.
- De nouvelles subventions avaient été allouées en 2017 au titre de l'opération « My Quartier My Business » (Pôle Emploi pour 25 000 euros, Etat pour 22 000 euros, CDC pour 13 000 euros et COM pour 18 647 euros). L'avancement au 31 décembre 2017 dans l'engagement des dépenses nous avait amenés à comptabiliser un fonds dédié pour une valeur de 6 000 euros. Ce fonds a été consommé sur l'exercice 2018.

Contributions en nature

La valorisation du bénévolat au titre des activités de l'exercice fait l'objet d'une estimation de 174 heures consacrées par les bénévoles à des comités d'agrément, 2 heures au club des entrepreneurs, 7.50 heures au club des associations.

La valorisation de ce bénévolat à un taux moyen de 53 €/heure donne un montant de 9 725.50 euros.

Fiscalité

Au titre de l'exercice 2018, l'association n'est soumise à aucun impôt commercial.



Faits caractéristiques survenus depuis le 01.01.2019

Néant.

IMMOBILISATIONS

Cadre A	Valeur brute début exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement, de recherche et développement			
Total I			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 000		
Total II			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements et aménagements des constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Installations générales, agencements et aménagements divers	58 788		
Matériel de transport	64 501		
Matériel de bureau et informatique, mobilier	81 038		5 871
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Total III	204 327		5 871
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	75		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	2 061 027		459 699
Total IV	2 061 102		459 699
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	2 270 429		465 570

Cadre B	Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations Valeur d'origine
	Par virement	Par cession		
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et développement	(I)			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	(II)		5 000	
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements et aménagements divers			58 788	
Matériel de transport			64 501	
Matériel de bureau et informatique, mobilier		6 506	80 403	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
		6 506	203 692	
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations			75	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		525 986	1 994 740	
Total IV		525 986	1 994 815	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		532 492	2 203 507	

AMORTISSEMENTS

Cadre A SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Valeur début exercice	Augment. Dotations	Diminutions Sorties/Rep.	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et développement Total I				
Autres postes d'immobilisations incorporelles Total II	950	1 666		2 616
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements et aménagements divers	13 773	11 127		24 900
Matériel de transport	13 360	12 900		26 260
Matériel de bureau et informatique, mobilier	28 087	18 282	1 343	45 026
Emballages récupérables et divers				
Total III	55 220	42 309	1 343	96 186
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	56 170	43 975	1 343	98 802

Cadre B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORT. DEROGATOIRES							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouvements net amort à fin d'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort.fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort.fiscal exceptionnel	
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissement Total I							
Autres immo. Incorporelles Total II							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Inst.générales, agenc. aménag. Const.							
Inst. techniques, mat. et outillage indus.							
Inst.générales, agenc. aménag. Divers							
Matériel de transport							
Mat.I de bureau et informatique, mobilier							
Emballages récupérables et divers							
Total III							
Total IV							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)							

Cadres C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES				
	Montant net début d'ex.	Augmen-tations	Dotations ex. aux amort.	Montant net en fin d'ex.
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

PROVISIONS ET DEPRECIATIONS INSCRITES AU BILAN

	Montant début exercice	Augmentation Dotations ex.	Diminutions : reprises ex.		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions réglementées					
Provisions pour reconstitution gisements miniers et pétroliers					
Provisions pour investissements					
Provisions pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
Dont majorations exceptionnelles de 30 %					
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger av. 01/01/92					
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger ap. 01/01/92					
Provisions pour prêts d'installation					
Autres provisions réglementées					
Total I					
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour litiges					
Provisions pour garanties données aux clients					
Provisions pour pertes sur marchés à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Provisions pour pensions et obligations similaires					
Provisions pour impôts					
Provisions pour renouvellement des immobilisations					
Provisions pour grosses réparations					
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés payés					
Autres provisions pour risques et charges	114 924	33 341	57 835	32 088	58 342
Total II	114 924	33 341	57 835	32 088	58 342
Provisions pour dépréciations					
Sur immobilisations incorporelles					
Sur immobilisations corporelles					
Sur titres mis en équivalence					
Sur titres de participation					
Sur autres immobilisations financières	106 456	59 874	21 187	13 321	131 822
Sur stocks et en-cours					
Sur comptes clients					
Autres dépréciations					
Total III	106 456	59 874	21 187	13 321	131 822
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	221 380	93 215	79 022	45 409	190 164
<i>Dont dotations et reprises :</i>					
<i>- d'exploitation</i>		33 341	57 835	32 088	
<i>- financières</i>		59 874	21 187	13 321	
<i>- exceptionnelles</i>					

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation de l'exercice (Art. 39-1-5 du CGI)

ÉTAT DES CRÉANCES ET DES DETTES

Cadre A	ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
De l'actif immobilisé				
	Créances rattachées à des participations	75		75
	Prêts (1)	1 944 596	601 704	1 342 892
	Autres immobilisations financières	50 144		50 144
De l'actif circulant				
	Clients, usagers, adhérents douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers, adhérents			
	Créances représentatives de titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts taxes et versements assimilés			
	Divers	78 217	78 217	
	Confédération, fédération, union, associations affiliées			
	Débiteurs divers	87 246	87 246	
	Charges constatées d'avance	1 499	1 499	
	Total	2 161 777	768 666	1 393 111

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice	459 699
(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice	451 985

Cadre A	ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1)				
	- à un an maximum à l'origine				
	- à plus d'un an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières diverses (1)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	29 552	29 552		
	Personnel et comptes rattachés	10 646	10 646		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	35 562	35 562		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et versements assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, associations affiliées				
	Autres dettes	305 384	305 384		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	Total	381 144	381 144		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS ASSOCIATIFS

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmen- tations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D=A+B-C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise	2 586 518	193 714	884 273	1 895 959
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables	80 500		26 500	54 000
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	89 023	26 500	7 159	108 364
Report à nouveau	-1 969		1 887	-3 856
Résultat de l'exercice	-46 798	19 437	-46 798	19 437
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports avec droit de reprise	497 171	375 267	50 000	822 438
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	38 331		10 881	27 450
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Total	3 242 776	614 918	933 902	2 923 792

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

NATURE DES SUBVENTIONS	Affectation	Montant à l'origine	Rapport au résultat de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Subvention FEDER Aménagement des locaux	Travaux	34 367	9 881	24 486
Subvention Acquisition Véhicule	Véhicule	3 964	1 000	2 964
Total		38 331	10 881	27 450
Total				

TABLEAUX DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

I-SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉES					
RESSOURCES	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D=A-B+C
Subv CDC Concours innovation 2016	3 000	3 000	3 000		
Subv VHU de Quartier 2016	15 000	15 000	15 000		
Subv MQMB	50 000	7 000	7 000		
Subv MQMB	78 647	6 000	6 000		
Total	146 647	31 000	31 000		
II-RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC					
RESSOURCES	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D=A-B+C
Dons manuels					
Total					
Legs et dons					
Total					
Total					

PRODUITS A RECEVOIR

(Articles R.123-195 et R.123-196 du Code de Commerce)

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du Bilan	31/12/2018	31/12/2017
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances	165 463	1 117 005
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Total	165 463	1 117 005

CHARGES A PAYER

(Articles R.123-195 et R.123-196 du Code de Commerce)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du Bilan	31/12/2018	31/12/2017
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 800	8 200
Dettes fiscales et sociales	15 828	20 108
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes :		
Total	26 628	28 308

PRODUITS ET CHARGES CONSTATÉS D'AVANCE

(Articles R.123-195 et R.123-196 du Code de Commerce)

Produits constatés d'avance	31/12/2018	31/12/2017
Produits d'exploitation		15 010
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
Total		15 010

Charges constatées d'avance	31/12/2018	31/12/2017
Charges d'exploitation	1 499	1 547
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Total	1 499	1 547

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Nature: **Bénévolat** **9 725,50 €**

Décomposition :

Bénévolat Comité d'Agrément	7 844,00 €
148 heures au taux moyen de 53 € de l'heure, soit	7 844,00 €
Bénévolat Comité d'Agrément FDF	1 378,00 €
26 heures au taux moyen de 53 € de l'heure, soit	1 378,00 €
Bénévolat Parrainage et comité de suivi	
0 heure au taux moyen de 53 € de l'heure, soit	
Bénévolat Club des entrepreneurs	106,00 €
2 heures au taux moyen de 53 € de l'heure, soit	106,00 €
Bénévolat Club des associations	397,50 €
7,5 heures au taux moyen de 53 € de l'heure, soit	397,50 €

Pour rappel, en 2017 :

Nature: **Bénévolat** **20 882,00 €**

Décomposition :

Bénévolat Comité d'Agrément	8 082,50 €
152,50 heures au taux moyen de 53 € de l'heure, soit	8 082,50 €
Bénévolat Comité d'Agrément FDF	7 738,00 €
146 heures au taux moyen de 53 € de l'heure, soit	7 738,00 €
Bénévolat Parrainage et Comité de suivi	3 180,00 €
60 heures au taux moyen de 53 € de l'heure, soit	3 180,00 €
Bénévolat Club des entrepreneurs	556,50 €
10,50 heures au taux moyen de 53 € de l'heure, soit	556,50 €
Bénévolat Club des associations	1 325,00 €
25 heures au taux moyen de 53 € de l'heure, soit	1 325,00 €

ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

Les prêts d'honneur accordés sur l'exercice par le Comité d'Agrément et non encore actés à la clôture de l'exercice sont indiqués en engagements hors bilan dans l'annexe des comptes annuels. Ils sont au nombre de 5 et représentent un montant de 56 550 euros au 31.12.2018.

Les contrats d'apports associatifs accordés sur l'exercice par le Comité d'Agrément et non encore actés à la clôture de l'exercice sont indiqués en engagements hors bilan dans l'annexe des comptes annuels.

Ils sont au nombre de 1 et représentent un montant de 10 000 euros au 31.12.2018.